

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2007

Le vingt six septembre deux mille sept à 19 H 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de VIREAUX, sous la présidence de Monsieur BOURON.

Etaient présents : MM. HENRY BLANDIN DELAGNEAU LEPROUT MME ROY M. PRIMARD HANCKE BURGRAF SCHIER MME MARCHI MM. BOURON FRICANT SAUCOURT MARCOUX MMES JOVET BOUVARD MM. RAVERAT CARTAUT JOBLIN GALAUD VALLET GONON MME GOUX F. MM. GOUX JL. COQUILLE BUSSEAU FOREY LUCAN Mmes GUENNEC SEMBLAT MM. KLALBALZAN FREMONT BERCIER PETIT Mme GOUX N.

Excusés remplacés : MM. BITON COLLE ANFRIE MMES LEMAIRE NOIVILLE

Excusés non remplacés : Mmes BULLIER DUFOUR MM. MACKAIE HOOGHE DUTERTRE JOSSO

Date de convocation : 10 septembre 2007

Ordre du jour :

- ↪ Interventions du Centre du Développement du Tonnerrois et du Pays du Tonnerrois
- ↪ Présentation par M.Guillemot de *Yonne Développement* de l'avant-projet du parc d'activités
- ↪ Recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe
- ↪ Suppression de postes suite à avancement de grade
- ↪ Renouvellement des conventions d'exploitation des transports du midi
- ↪ Décisions modificatives au BP 2007
- ↪ Point sur dossier en cours
- ↪ Questions diverses

Monsieur le Président présente tout d'abord ses remerciements à Mme le Maire de Vireaux pour accueillir l'assemblée générale dans la salle des fêtes récemment rénovée.

INTERVENTIONS DE REPRESENTANTS DU CENTRE DE DEVELOPPEMENT DU TONNERROIS ET DU PAYS TONNERROIS

Monsieur le Président donne la parole à Mme Hélène COUASSE, responsable du Centre de Développement du Tonnerrois. Cette association a pour mission d'apporter un service de proximité aux porteurs de projets économiques privés ou publics au sein du territoire du Pays du Tonnerrois. Elle a pour but le soutien aux initiatives locales, par l'aide au montage de dossier de financement ou de subvention et par l'aide au dynamisme des unions commerciales communales. Le CDT a ainsi la charge de mettre en œuvre le volet économique de la Charte de Pays du Tonnerrois.

Hélène COUASSE rappelle aux élus membres du Conseil Communautaire que le CDT dispose de locaux d'accueil, de bureaux à louer à destination d'entreprises en création, et aussi d'un dispositif de formation par le biais d'organismes extérieurs.

Dans le cadre des animations mises en place par le CDT, Hélène COUASSE précise que le prochain « Marché de Pays » aura lieu à Noyers début décembre 2007. Dans un avenir proche, Hélène COUASSE propose à l'ensemble des maires d'éditer une « newsletter » mensuelle, qui sera adressée à l'ensemble des communes et qui constituera une sorte de veille économique du territoire.

Monsieur le Président présente ensuite Mme Aurore DESRUES, chef de projet au Pays du Tonnerrois dont l'action consiste depuis le mois de mai à formaliser le contenu du Contrat de Pays 2007-2013. Ce projet de Contrat de Pays se veut un ensemble d'actions d'ordre environnemental, social et économique, cohérentes à l'échelle du territoire du Pays. Mme DESRUES fait état des nombreuses réunions et commissions au cours de

l'été qui ont abouti à la rédaction de fiches-actions. Ces fiches seront défendues et négociées devant les principaux financeurs que sont l'Europe et la Région au cours du mois de novembre, afin de concrétiser la signature du marché fin décembre. Mme DESRUES insiste sur l'importance de cette étape de négociation, ce qui implique une appropriation maximum par les élus locaux des projets qui ont pu être discutés lors des réunions de préparation.

Mme DESRUES présente un tableau récapitulatif provisoire des actions pour lesquelles les collectivités locales membres du Pays doivent décider de se positionner en tant que maître d'ouvrage, avant le mois de novembre. Il s'agit de positionner la Communauté de Communes en terme de création d'une zone d'activités, de services à la population, de développement culturel. Mme DESRUES propose par exemple que le développement touristique soit une préoccupation majeure pour le Pays et que l'idée de créer une unité culturelle par une organisation cohérente des événementiels soit formulée au contrat par le financement d'un poste de coordinateur culturel. Nombre de délégués communautaires s'accorde sur l'importance d'une meilleure politique à donner en matière de développement touristique, afin de maintenir les touristes sur le territoire.

Monsieur le Président précise que toutes les actions ne pourront être retenues par les financeurs au titre du contrat, d'où l'importance de cibler les projets.

Mme DESRUES indique également le rôle important que doit jouer la ville de Tonnerre dans la constitution de ce contrat.

PRESENTATION PAR M. GUILLEMOT DE YONNE DEVELOPPEMENT DE L'AVANT-PROJET DU PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la nécessité d'œuvrer pour le développement économique au sein du canton d'Ancy-le-Franc. Il indique que M. Guillemot va ce soir présenter les résultats de la pré-étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude « Sciences Environnement » et relative à une zone à cheval sur les communes de Chassignelles et d'Ancy-le-Franc. M. Henry, 1^{er} vice-Président en charge de l'action économique insiste sur la nécessité d'agir vite en terme de développement économique, pour ne pas placer le territoire cantonal en retard par rapport aux territoire voisins.

M. Guillemot rappelle le rôle et l'objectif de *Yonne Développement*, à savoir identifier, aménager et commercialiser une superficie totale de 1000 ha à l'échelle du département de l'Yonne. Il s'agit d'un rôle d'appui et de conseil aux collectivités locales, principalement les communautés de communes, compétentes pour la création de parc d'activités.

Concernant l'étude réalisée, M. Guillemot précise que les conditions sont globalement réunies en faveur d'une implantation sur cette zone. Les zonages de protection écologique et de protection patrimoniale (une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique + le périmètre de protection de l'église romane de Chassignelles) n'impactent pas le projet. Un diagnostic archéologique est tout de même nécessairement à réaliser. Par ailleurs, les accès à la zone seraient possibles tout le long de la départementale 17 et l'ensemble des réseaux (eau, électricité, gaz) sont à proximité immédiate.

M. le Maire de Ravières et M. le Maire de Nuits interviennent en demandant qu'une nouvelle étude du même type puisse se réaliser dans un autre secteur du canton, afin de mieux appréhender la faisabilité d'un projet aussi important. Ils insistent sur la présence de la gare ferroviaire, de la proximité de la gare TGV.

M. Guillemot rappelle que la zone Chassignelles/Ancy-le-Franc a été validée initialement, en s'appuyant notamment sur la politique départementale de placer les parcs d'activités à proximité des bourgs-centres. Il propose néanmoins au Conseil Communautaire de missionner à nouveau le cabinet « Sciences Environnement » pour une nouvelle étude de faisabilité sur une zone située sur la commune de Nuits-sur-Armançon. Le Conseil Communautaire valide cette proposition, tout en précisant qu'un travail de communication et de négociation doit tout de même être entamé avec les propriétaires de la zone Chassignelles/Ancy-le-Franc. M. Guillemot se propose de rencontrer lui-même les propriétaires.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{EME} CLASSE

Monsieur le Président soumet la délibération suivante :

Afin de répondre au besoin de la commune de Ancy-le-Libre recherchant une secrétaire pour la mairie, à raison de 15h par semaine,

Vu les besoins des communes membres de la Communauté de Communes en terme de remplacement des secrétaires de mairie,

Vu les besoins de la Communauté de Communes en terme de secrétariat,

Monsieur le Président propose de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe stagiaire à temps complet à compter du 1^{er} octobre pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie pour un total de 35h00 par semaine, dont 15h à Ancy-le-Libre, 5h à la Communauté de Communes du canton d'Ancy-le-Franc et 15h en remplacement des secrétaires de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la proposition et vote la délibération à l'unanimité.

SUPPRESSION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Suite à la création par délibération du 20/06/2007 de 3 postes d'Adjoints Administratifs Territoriaux de 1^{ère} classe à la suite de réussite au concours d'adjoints de 3 agents intercommunaux,

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de supprimer les 3 postes d'adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la proposition et vote la délibération à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS DU MIDI

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire les conventions d'exploitation conclues au titre du transport scolaire 2007-2008 directement avec des transporteurs n'étant pas subventionnés par le Conseil Général.

Il rappelle que ces circuits ont été mis en place pour assurer le transport du midi ou pour permettre un service mieux adapté aux contraintes pédagogiques que celui proposé par le Conseil Général.

Les conventions 2007/2008 signées avec le transporteur Prêt-à-Partir se caractérisent par une augmentation de 3% du coût journalier par circuit, aucune augmentation n'ayant été effectuée depuis 3 années scolaires.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir statuer sur les tarifs.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année scolaire 2007/2008

- Circuit n°1 Privé : 41,20 € TTC – 1 an (convention annuelle)
- Circuit n°2 Privé : 42,23 € TTC – 1 an (convention annuelle)
- Circuit n°3 Privé : 45,83 € TTC – 1 an (convention annuelle)
- Circuit n°4 Privé : 48,55 € TTC – 1 an (convention sur 7 ans, fin prévu en juillet 2009)
- Circuit n°5 Privé : 34,14 € TTC – 1 an (dernière année de la convention signée pour 6 ans)

DECISIONS MODIFICATIVES AU BP 2007

DM n°2 :

Suite à une erreur d'imputation sur le titre n°219 du 14/12/2006 (remboursement d'emprunt) et afin de régulariser la situation,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de procéder à une augmentation des crédits budgétaires aux articles 1641 et 16818.

Monsieur le Président propose une augmentation de recettes à l'article 16818 de 102 000 €, et une augmentation des dépenses à l'article 1641 de 102 000 €.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Communautaire,

AUTORISE à l'unanimité la décision modificative d'augmentation des crédits budgétaires aux articles 1641 et 16818.

DM n°3 :

L'inscription d'une somme à l'article 673 (titres annulés sur exercice antérieur) au BP 2007 est nécessaire afin de permettre l'annulation de deux factures relatives au 1^{er} trimestre 2006/2007 de l'Ecole de Musique intercommunale.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de procéder à une ouverture de crédits budgétaires à l'article 673, par virement depuis l'article 61521 « Entretien de terrains », pour un montant de 150€.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Communautaire,

AUTORISE à l'unanimité le transfert de crédits de 150 € de l'article 61521 (entretien de bâtiments/terrains) à l'article 673 (titres annulés sur exercice antérieur).

POINT SUR DOSSIERS EN COURS

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la décharge de classe 3 pour les déchets inertes au sein de l'entreprise GOMAT à Ancy-le-Franc pourra vraisemblablement ouvrir au courant du mois de novembre. Les diverses procédures d'autorisation engagées par la Préfecture arrivent à leur terme.

Monsieur le vice-président en charge du tourisme rappelle la tenue du RAD 2007 les 29 et 30 septembre, en indiquant que tout est en place et que le beau temps est espéré.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président clôt la séance.